



Chère consœur, cher confrère,

Nous sommes en lutte pour nous opposer à la réforme de l'assurance chômage qui va durcir les conditions auxquelles nous sommes soumis depuis 2003. **Cette réforme ne doit pas entrer en application, il faut tout faire pour l'empêcher et cela te concerne.**

François Rebsamen, ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social, s'apprête à agréer l'accord inique conclu entre le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CFDT, la CFTC et FO qui définit les nouvelles règles d'assurance chômage. **Tous les métiers relevant des annexes 8 et 10, artistes et techniciens du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma, sont en danger immédiat.** L'accord menace également les 25,3 millions de salariés qui risquent un jour ou l'autre d'être confrontés au chômage. Chacun d'entre nous, nos famille, nos amis peuvent être touchés par cet agrément.

**Pour les annexes 8 et 10, la réforme met en place un nouveau différé d'indemnisation.** En plus de la période de carence d'une semaine déjà existante pour le traitement des dossiers, s'ajoute un « différé » d'une moyenne d'un mois pouvant aller jusqu'à 3 mois (!) entre l'ouverture des droits et le début de l'indemnisation. **Ce système est doublement pervers:** pendant cette période, l'intermittent sera privé de toute ressource s'il n'a pas de contrat. Tout travail effectué avant épuisement du différé d'indemnisation ne sera pas comptabilisé et reportera d'autant le paiement de son allocation.

**Proportionnellement, cette mesure frappe plus brutalement les faibles et moyens salaires.** Un différé d'indemnisation existait depuis 2003 mais ne touchait que les plus gros revenus. On passe de 9% de personnes concernées à 48%, ce qui permet à Rebsamen d'annoncer crânement que 52% des intermittents sont épargnés ! Aurélie Filippetti trompe les français quand elle prétend que ce problème est résolu, comme elle nous a trompé quand elle a dit avoir sauvé les annexes : la première version du texte frappait le salarié à partir de 750 € par mois, ce seuil est relevé autour de 900 €. La belle affaire ! La trahison de la vérité semble être le prix consenti pour tenter de sauver une saison de festivals!

**Non seulement la réforme UNEDIC fragilise les revenus, mais elle doit abouti à une exclusion massive!** Les cotisations augmentent, ce qui freinera l'emploi. L'âge d'accès à la retraite est reculé de 2 ans sans dispense de recherche d'emploi, plaçant nos collègues les plus âgés sous la menace permanente d'une radiation de l'assurance chômage. Les partenaires sociaux exigent (!) que le ministère réduise drastiquement la liste des métiers relevant de l'intermittence d'ici décembre. **Les techniciens sont directement ciblés: des dizaines de métiers basculeront dans le régime général.**

Ce accord est une forfaiture! **Si Rebsamen signe, l'UNEDIC échappera à tout contrôle gouvernemental ou parlementaire.** Il sera possible d'à peu près tout changer (cotisations, allocations, condition d'accès, durée d'indemnisation...) sans avoir de compte à rendre à qui que ce soit.

**Cette réforme n'est pas inéluctable. Nous avons fait des propositions chiffrées qui sont systématiquement ignorées.** Il est possible de concilier un meilleur accès aux droits, plus de justice et d'équité avec de réelles économies pour l'UNEDIC. Ces propositions ont été signées par François Rebsamen candidat aux municipales, signature reniée avec aplomb par le ministre Rebsamen.

Par la réforme et l'instauration des droits rechargeables, le MEDEF étend la précarité à tous les salariés. Les secteurs précaires, qui font exception au droit du travail, doivent disparaître. Les premières attaques contre l'intermittence datent de 12 ans. Les saisonniers ont basculé au régime général en 2011. Les intérimaires sont massacrés par la réforme de 2014. **Il faut empêcher la poursuite de cette casse !**

L'échéance approche avec une mise en application de la réforme prévue le 1<sup>er</sup> juillet. **Ce calendrier serré ne tiendra pas si nous nous mobilisons! Nous pouvons, nous devons les faire échouer.** Si le conflit mène à la grève, il faudra qu'elle soit massive non seulement pour gagner ensemble, mais aussi pour éviter qu'elle n'aboutisse à des représailles et la constitution de listes noires. Tout en respectant ton droit au travail sans entrave, nous en appelons à ton sens des responsabilités.

*Coordination Nationale des Précaires, Intermittents, Intérimaires et Chômeurs.*

## **Quelles sont nos propositions ?**

Le comité de suivi propose un modèle alternatif, qui est notre plateforme de revendication.

1. retour à la date anniversaire (période de 12 mois) avec maintien des 507 heures et l'abandon de la période glissante
2. fusion des annexes 8 et 10 en une annexe unique pour les artistes et les techniciens
3. plafonnement des indemnités sur la base d'un plafond des revenus (salaires+indemnités) au niveau du plafond mensuel de la sécurité sociale (3 129 euros)
4. meilleure prise en compte des arrêts maladie et des congés maternités
5. meilleure intégration des heures régime général et notamment des heures d'enseignement.

Ces mesures ont été chiffrées par 2 chercheurs, Mathieu Grégoire et Olivier Pilmis dans une étude commandée par le SYNDEAC: elles permettent une économie pouvant atteindre 180 millions d'euros et occasionneraient une augmentation d'un peu moins de 4% du nombre d'intermittents. Elles diminueraient la précarité (passage par des périodes de RSA par perte de droit à allocation) des intermittents de 70%.

**CE QUE NOUS DEFENDONS, NOUS LE DEFENDONS POUR TOUS!**